

# Grand Chambéry

s'engage à vos côtés

**200**  
personnes

**Le PLIE, c'est chaque année près de 200 personnes prises en charge sur le territoire de l'agglomération.**

Pour bénéficier du PLIE, vous devez habiter sur le territoire de l'agglomération et être soit :

- demandeur d'emploi inscrit à France Travail
- bénéficiaire de minima sociaux
- jeune peu ou pas qualifié (niveau inférieur ou égal au CAP)
- demandeur d'emploi reconnu travailleur handicapé
- en manque d'autonomie pour réaliser seul des démarches pour trouver un emploi.

**+**  
**d'infos**  
**et contacts**

Grand Chambéry

☎ 04 79 96 86 34

✉ [developpement.local@grandchambéry.fr](mailto:developpement.local@grandchambéry.fr)

🌐 [grandchambéry.fr/plie](http://grandchambéry.fr/plie)

Votre conseiller emploi : France Travail, Mission locale jeunes ou votre travailleur social.



**Cofinancé par**  
**l'Union européenne**



© Direction de la communication de Grand Chambéry - VI/2026 - Ne pas jeter sur la voie publique



# PLIE



# Grand Chambéry s'engage à vos côtés

**Avec le plan local pour l'insertion et l'emploi, construisez-vous un parcours sur mesure et accédez à l'emploi !**

## Le PLIE, mode d'emploi

Des difficultés pour trouver un emploi ?

Un conseiller France Travail, de la Mission locale jeunes, un travailleur social ou tout autre acteur de l'insertion et de l'emploi peut vous orienter vers le PLIE.

La commission de validation du PLIE examine votre candidature.

**Vous n'êtes pas seul !  
A chaque étape, votre référent vous accompagne.**

## Les objectifs du PLIE

**40%**  
des  
personnes

**40% des personnes accompagnées sortent chaque année avec un CDD supérieur à 6 mois ou une formation qualifiante.**

**24**  
mois

**C'est la durée moyenne de l'accompagnement dans le cadre du PLIE.**

## J'entre dans le dispositif

Avec la signature d'un contrat d'engagement réciproque et l'organisation d'un premier rendez-vous avec votre référent.

Les étapes du parcours :

- Diagnostic de votre situation
- Accompagnement individuel et collectif
- Entretiens avec un référent entreprise pour préparer votre sortie vers l'emploi : CDI, CDD ou formation qualifiante de plus de 6 mois, création d'entreprise
- Suivi après la prise de poste.



### ÉTAPE 01

Analyse de votre situation (qualification, expérience, disponibilité, mobilité...) et définition de vos attentes pour construire ensemble un plan d'actions adapté.



### ÉTAPE 02

Elaboration de votre projet professionnel et rendez-vous réguliers avec votre référent pour décider deux fois par mois des démarches à accomplir.



### ÉTAPE 03

Participation à des actions individuelles et collectives et mise en relation avec les entreprises pour préparer votre sortie vers l'emploi.



### ÉTAPE 04

Consolidation de votre situation professionnelle avant votre sortie du dispositif pour un emploi ou une formation longue. Si votre situation n'est pas stabilisée, vous restez accompagné dans le cadre du PLIE.